

Conditions générales et tarif

Carnet ATA / Frais

Frais de base pour les sociétés membres de la CCIJ
CHF
80.--

+ 1 % de la valeur de la marchandise

Frais de base pour les non-membres CHF 105.--

+ 1 % de la valeur de la marchandise

Garantie

- Carnets d'une valeur inférieure à CHF 125'000.-- : assurance facturée en sus
- Carnets d'une valeur supérieure à CHF 200'000.--: caution bancaire ou d'une compagnie d'assurance, solidaire, d'une durée illimitée, couvrant les 30 % de la valeur totale de la marchandise couverte par le carnet ATA
- Carnets d'une valeur de CHF 125'000.-- à CHF 200'000.-- : choix entre les deux systèmes de garanties susmentionnés.

Tarif

	Membre		Non-membre	
Taxe de base	CHF	80	CHF	105
Surtaxe par tranche de CHF 1'000 (1 %)	CHF	1	CHF	1
Feuillet supplémentaire (à partir du 13e)	CHF	50	CHF	50
Traitement express	CHF	-,	CHF	40
Duplicata	CHF	50	CHF	75
Carnet de remplacement	Même tarif que le carnet initial			
Régularisation de carnets ATA lors de litiges	CHF	50	CHF	100
Assurance : selon valeur de la marchandise	2.4 ‰		4 ‰	
Caution bancaire ou d'une compagnie d'assurance, solidaire et d'une durée illimitée	30 % de la valeur totale de la marchandise couverte par le carnet ATA			

Heures d'ouverture des guichets

Matin: 08h00 - 11h30 Après-midi: 14h00 - 16h00

Service des visas et des légalisations de la CCIJ